

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 5

Artikel: Les coopératives ouvrières de production en Suisse
Autor: Meister, Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Malgré les plus grandes difficultés, on a pu marcher de l'avant. Il serait du devoir de la *classe ouvrière organisée* de contribuer à ce que le mouvement coopératif suisse prenne encore une plus grande extension. Plus que par le passé, on doit pouvoir attendre des masses du peuple travailleur qu'elles mettent à la disposition du mouvement coopératif leur capacité d'achat; elles encourageront ainsi la *production collective*. C'est précisément dans le domaine de la coopération que les travailleurs conscients qui luttent pour un régime économique meilleur, devraient s'inspirer d'une phrase très juste contenue dans la dernière œuvre de Trotzki:

« Dans la longue lutte entre deux régimes économiques inconciliables, le capitalisme et le socialisme, le résultat final sera déterminé par l'importance de la *productivité du travail* sous les deux régimes. »

Les coopératives ouvrières de production en Suisse.

Par *Martin Meister*.

Tandis que les coopératives suisses de consommation sont fortement développées, les coopératives ouvrières de production se trouvent en général dans la première phase de leur développement. A l'exception des imprimeries coopératives, sur lesquelles nous ne nous étendrons pas davantage ici, il y a relativement peu d'entreprises qui peuvent se féliciter d'une longue existence. Nous trouvons notamment dans l'industrie du bois toute une série d'entreprises ouvrières de production, dont la plupart ne peuvent se maintenir qu'à grand'peine et n'ont acquis une certaine importance que durant ces dernières années. Cela ne provient nullement du fait que les coopératives ouvrières de production ne disposent pas des mêmes bases systématiques, qui ont si puissamment contribué à l'essor des coopératives de consommation. La fondation des coopératives de production eut lieu le plus souvent spontanément, sans grands préparatifs, soit à la suite d'une longue grève ou de l'échec d'un mouvement. Il ne manquait pas seulement le capital d'exploitation nécessaire, mais souvent aussi des directeurs d'entreprise sérieux et capables. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner qu'une quantité de ces jeunes entreprises se sont écroulées au bout de quelque temps. Ces effondrements ne portèrent pas seulement un préjudice financier aux personnes intéressées, mais ils discréditèrent fortement l'économie collective et paralysèrent dans une très large mesure l'activité des autres organisations qui avaient déjà de la peine à se développer. Si, malgré toutes ces difficultés, un certain nombre de coopératives de production sont prospères, ce fait nous montre mieux que des paroles que dans certaines conditions les

entreprises collectives sont très bien à même d'engager avec succès la lutte de concurrence avec le patronat.

Comme une des coopératives ouvrières de production les plus grandes et les mieux assises, il convient de citer la *Coopérative pour travaux de ferblanterie, d'appareillage et de couverture à Zurich*. Celle-ci fut fondée lors de la grève des ferblantiers de Zurich. Cette grève dura du 7 avril 1907 au 8 mai 1908. Les revendications ouvrières comportaient alors la journée de 9 heures et un gain de 65 à 75 centimes à l'heure. Au mois de mai 1907, une assemblée des grévistes décida la création d'une coopérative, et les dirigeants du mouvement furent chargés de trouver un atelier approprié. L'exploitation de l'entreprise commença le 22 juin.

Au moment de la fondation de cette coopérative, l'on ne pensait pas encore à créer une entreprise de production permanente. Toute la façon de procéder n'était qu'un moyen pour atteindre le but. Avec leur propre atelier, les grévistes voulaient exercer une pression sur les patrons pour faire triompher leurs revendications. Si la grève s'était terminée plus tôt, l'entreprise aurait cessé son exploitation. Cependant les patrons ne s'en laissèrent pas imposer par ce moyen coercitif, et entreprirent immédiatement la lutte contre cette coopérative. En boycottant immédiatement l'entreprise auprès des fournisseurs de matière première les patrons cherchèrent à la mettre hors d'état d'exercer son activité.

Mais ce boycottage ne tarda pas à se révéler inefficace. La coopérative en cause réussit toujours à se procurer du matériel en suffisance et de bonne qualité. Vu que la grève dura plus d'une année, l'entreprise eut le temps de se consolider et de s'assurer une nombreuse clientèle, grâce à une bonne administration et à une exécution consciencieuse des travaux. Aussi, la grève une fois terminée, il n'y eut aucune raison pour que la coopérative suspendît son activité. Le personnel comprenait au début 14 ferblantiers. Les commandes augmentèrent d'année en année, de sorte que la coopérative se vit obligée d'augmenter son personnel et d'annexer à l'entreprise, comme nouvelle branche, les installations sanitaires. En 1910, elle reprit également l'exploitation de la coopérative des couvreurs qui était en liquidation. La coopérative pour travaux de ferblanterie, d'appareillage et de couverture de Zurich occupe actuellement 85 à 90 hommes au total. Dès le début, cette coopérative s'efforça de se subvenir à elle-même. Pour l'achat de l'entreprise, le comité central de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers ne fournit qu'une contribution de 4000 francs. Les autres fonds furent obtenus par voie d'emprunt et remboursés au cours des années. Le comité central de la F. O. M. H. n'a plus aujourd'hui qu'une hypothèque de 20,000 francs sur l'immeuble de la Zeughausstrasse, acheté pour la somme de 170,000 francs, hypothèque pour laquelle il perçoit chaque année l'intérêt usuel. Il ne fut émis aucune part sociale ou autres papiers-valeurs.

Le chiffre d'affaires global de la coopérative atteint fr. 841,489.10 en 1927. Il fut dépensé la somme de fr. 461,105 pour matériel, produits mi-fabriqués et appareils. Il fut payé en salaires le montant de fr. 276,502. Il est accordé des vacances payées à tous les ouvriers: 3 jours après la première année, 6 jours après la deuxième, 12 jours après la cinquième et 18 jours après la dixième année. Les ouvriers et les membres de leur famille sont en outre assurés contre la vieillesse, l'invalidité et la mort.

Bien que les conditions de travail et de salaire puissent être qualifiées d'exemplaires, l'excédent d'exploitation de la coopérative s'élevait à fin 1927 à 32,250 francs, de sorte qu'il put être versé 10,000 francs à la caisse de pension et 22,250 francs au fonds de réserve.

A part cette entreprise, il existe à Zurich toute une série de coopératives de production ouvrières dans l'industrie du bâtiment, telles que celle des *peintres et gypsiers*, des *charpentiers*, des *tailleurs de pierre*, etc., coopératives qui se sont considérablement renforcées ces dernières années par suite de la bonne conjoncture dans cette industrie. Leur chiffre global d'affaires atteint plusieurs millions de francs. A l'occasion nous donnerons des renseignements sur leur développement.

La *Coopérative des peintres et gypsiers de Berne* fut fondée en 1910 dans les mêmes conditions que la coopérative pour travaux de ferblanterie, d'appareillage et de couverture de Zurich. Le but de cette coopérative est l'exploitation d'une entreprise pour l'exécution de travaux de gypserie et de peinture. En accordant de bonnes conditions de travail, la coopérative s'efforce d'élever la capacité de production et les conditions d'existence de son personnel à un niveau aussi haut que possible. Les membres n'ont aucun droit aux bénéfices. Pendant les dernières années, il a été occupé 45 à 60 ouvriers en moyenne. Le chiffre d'affaires annuel atteint 350,000 à 400,000 francs. Il existe aussi à Berne toute une série d'autres coopératives de production.

La *Coopérative des ouvriers du bâtiment de Genève* fut fondée en 1920 par un groupe de maçons, gypsiers, peintres et manœuvres, lors de la grève des travailleurs de cette industrie. Cette entreprise coopérative peut également se féliciter d'un développement réjouissant. — En 1923 fut fondée la *Coopérative des ouvriers du bâtiment de Lausanne* avec le concours de la coopérative des ouvriers du bâtiment de Genève. Le chiffre d'affaires de celle-ci augmente aussi d'année en année. Une coopérative d'entreprise générale de construction très florissante existe aussi depuis 6 ans à Yverdon.

La *Coopérative des ouvriers menuisiers de Winterthour* fut très bien occupée pendant le dernier exercice, grâce à la bonne conjoncture dans cette branche, ainsi qu'à la direction compétente de l'entreprise. Les chiffres d'affaires enregistrés depuis sa fondation ressortent du tableau suivant:

1923: 36,450 fr.	1925: 105,197 fr.	1927: 164,223 fr.
1924: 97,183 fr.	1926: 143,596 fr.	1928: 244,003 fr.

Ces chiffres illustrent d'une façon éloquente le développement ininterrompu de cette coopérative.

Nous renonçons à énumérer ici toutes les coopératives de production de l'industrie du bâtiment, car cela nous mènerait trop loin. Par contre, nous désirons encore renseigner brièvement sur les coopératives d'autres branches de production. De tout temps, les ouvriers du vêtement se sont particulièrement occupés, avec plus ou moins de succès, de la création d'entreprises de production.

La *Coopérative des tailleurs de Winterthour* sut augmenter son chiffre d'affaires dans une mesure réjouissante. En 1928, elle acheta une maison, les locaux où elle avait été jusqu'alors s'étant révélés trop exigus pour être transformés en un magasin moderne.

La *Coopérative du vêtement de Lausanne* fut fondée en 1919, dans le but de vendre le drap fédéral d'un groupe de tailleurs, mais elle exécuta aussi de tout temps des propres travaux. En 1926, elle confectionna 331 complets sur mesure, ainsi que 43 manteaux et 97 autres pièces d'habillement. Elle exécuta en outre des réparations pour une somme de 2400 francs, contre 2900 francs en 1925. Les salaires payés se sont élevés à la somme de 54,000 francs en chiffre rond.

Citons encore la coopérative de production *Maison de cycles « Solidarité »* à Berne. Cette coopérative a pour but l'exploitation d'un atelier de réparations pour cycles, l'exécution de tous les autres travaux rentrant dans cette branche, ainsi que la vente de pièces détachées pour cycles et autres fournitures aux sections de l'Union suisse des cyclistes ouvriers Solidarité. La vente de cette entreprise atteignit 76,612 francs en 1928 et les réparations exécutées 15,700 francs.

A part ces coopératives de production, il existe encore un grand nombre de coopératives de vente de la classe ouvrière, telles que pharmacies coopératives, librairies coopératives, etc.

Nous aurions encore à mentionner les coopératives de coiffeurs dans les grandes villes de la Suisse, qui accusent en partie un développement vraiment réjouissant. Il fut aussi fondé récemment une coopérative des chauffeurs à Bâle, qui est en train de prospérer. Il ne peut s'agir d'énumérer ici toutes ces coopératives de production séparément. Il nous paraît plus important d'examiner les conditions nécessaires à leur existence.

Les principales difficultés des coopératives ouvrières de production résident dans la direction, les moyens financiers, la réglementation de leur effectif de membres et dans la garantie d'une certaine clientèle. Les coopératives doivent compter sur le fait que les entreprises privées feront tout ce qu'elles pourront pour entraver leur développement. L'exécution impeccable des travaux confiés, à un prix raisonnable, favorise le développement des coopé-

ratives ouvrières et contribue à vaincre les préjugés. C'est pourquoi la fondation d'une coopérative de production doit toujours être l'objet d'un examen approfondi. Il est possible qu'on réussisse par-ci par-là, comme les exemples cités au début de cet exposé le montrent, à maintenir une coopérative fondée spontanément dans des conditions favorables, mais c'est presque toujours le contraire qui se produit. L'on doit surtout veiller à ce que la coopérative soit créée de telle manière qu'elle ne s'effondre pas tôt après sa fondation par suite de manque de travail. Des clients fidèles ne peuvent être assurés qu'au bout d'un temps relativement long et seulement à certaines conditions. C'est pourquoi l'on doit vouer la plus grande attention aux *moyens financiers nécessaires* déjà avant la fondation. Il ne faut pas tabler sur des emprunts à fonds perdu. Dès le début, la coopérative doit se suffire à elle-même. Ses membres doivent être prêts à faire de grands sacrifices et ne compter pendant des années sur aucun bénéfice. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'écarter toutes les influences néfastes et de procurer une certaine indépendance à la coopérative.

Mais il n'y a pas seulement le manque de capitaux des sphères intéressées qui soit un grand obstacle à la prospérité des coopératives de production, mais plus encore le manque de capacités professionnelles du personnel. Une coopérative de production ne peut embaucher que des ouvriers hautement qualifiés, puisque les conditions de salaire et de travail doivent y être exemplaires. Ces coopératives sont en droit d'exiger en retour une main-d'œuvre exemplaire à tous égards. Il ne faut pas oublier que la politique en matière de salaire doit avoir des limites en raison de la concurrence des entreprises privées financièrement plus fortes. Une coopérative de production ne peut être créée avec quelque chance de succès qu'à la condition de disposer d'ouvriers vraiment qualifiés.

Un directeur capable est naturellement un facteur important, si ce n'est le plus important, pour le développement de l'entreprise. Il n'y a peut-être pas d'entreprise plus difficile à diriger qu'une coopérative de production. Le directeur doit être avant tout à même de surmonter les préjugés et la méfiance. Son autorité ne pourra s'affirmer que grâce à des aptitudes et des connaissances exceptionnelles; à cette condition seulement il sera en mesure de faire face à toutes les situations. Le directeur ne devra pas perdre de vue que les ouvriers de l'entreprise sont, en tant que membres, l'instance suprême. De son tact et de sa juste compréhension des intérêts économiques des ouvriers dépendra pour beaucoup son succès.

Une répartition équitable du bénéfice est aussi un facteur important pour le succès de la coopérative. L'on devra se rappeler ici que la caractéristique essentielle de la coopérative gît dans le fait que le gain réalisé ne revient pas à quelques privilégiés, mais aux ouvriers.

D'après les expériences faites jusqu'à maintenant, nous voyons qu'une bonne préparation et des ouvriers qualifiés ne contribuent pas seulement à la prospérité d'une coopérative de production, mais peuvent la rendre des plus florissantes. L'effondrement de différentes coopératives nous montre les fautes commises et le moyen d'y porter remède. Nous pouvons affirmer que sur 100 entreprises industrielles privées, il y en a au moins 20 qui s'effondrent avant d'avoir atteint une existence assurée, 50 à 60 végètent plus ou moins longtemps et il n'y en a que 10 au plus qui parviennent à un haut niveau de développement. La plus grande prudence ne peut pas toujours empêcher un échec. Nous devons néanmoins avoir la ferme volonté de réduire ces échecs à un minimum. Malgré toutes les expériences faites, nous constatons toujours que l'on procède à la création d'entreprises coopératives sans que les conditions indispensables à un brillant développement soient remplies. Cela est dû en partie à ce que la classe ouvrière n'est pas encore au clair sur la manière de diriger les coopératives de production et sur les difficultés que l'on rencontre. Même entre les différentes entreprises, il n'existe pour ainsi dire aucun contact. Tandis que les coopératives de consommation englobées par l'U. S. C. ont créé une organisation centrale pour toute la Suisse, les coopératives de production des différentes localités marchent seules, sans aucun lien entre elles. *En créant une instance centrale, on ne parviendrait pas seulement à diffuser l'idée de la coopérative de production, mais par l'échange réciproque des expériences et par une formation judicieuse des dirigeants et des ouvriers, l'on pourrait encore préserver d'échec maintes coopératives et empêcher la fondation de nouvelles n'ayant pas de chance de succès.* L'on pourrait surtout beaucoup mieux utiliser la force impulsive si l'on commençait par grouper les entreprises existantes sur le terrain national. Par une réglementation uniforme de l'achat des marchandises entre les coopératives de production du même genre, on pourrait sûrement réaliser des économies importantes. La discussion à fond d'une foule de questions pourrait contribuer à la solution de celles-ci. Sous ce rapport, l'Allemagne nous a devancé. Ne reculons donc pas devant la peine de soumettre la complexité de tout le problème à un examen approfondi. L'intervention des coopératives de production dans l'économie publique constitue aussi un moyen de libérer les travailleurs du joug capitaliste et de remettre la production entre leurs mains. Cependant la condition pour atteindre ce résultat est que ces entreprises là soient fondées méthodiquement, dirigées avec compétence et encouragées systématiquement. C'est pourquoi les syndicats ont toutes les raisons de vouer leur attention aux coopératives de production et de contribuer à leur extension.